



77-2025

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 14 octobre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 10/10/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE, Marie Claire JASSERAND.

Absents excusés : Julien DELHEUR,

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : remboursement frais bancaire

Le Maire rappelle :

L'entreprise Gumière matériaux a changé de propriétaire, or entretemps la cotisation pour la publication de l'encart avait été titrée et annulée mais suite à l'arrêt de la secrétaire l'annulation le titre annulatif n'est pas arrivé au SGC, ce qui a produit plusieurs avis de paiement, cette opération a généré des frais bancaires qu'il faut remboursés à l'ancien propriétaire de l'entreprise.

Ceci pour un montant de **14 €**

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**
D'approuver le montant de 14 € du remboursement de ces frais bancaires.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

14/10/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 27/10/2025

A blue circular official stamp is partially obscured by a black ink signature. The stamp contains text around its perimeter, including 'MAYOR' and 'MUNICIPALITY'. The signature is a stylized, cursive 'FM'.

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND.

A blue ink signature in cursive script, appearing to be 'MCJ'.

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 27 /10/2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251014-delib8cm10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

14/10/2025